

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n°: 26 09 13

Objet :

Décision modificative n°1 — Budget annexe eau - assainissement M49 — Comptabilisation d'opérations d'ordre patrimoniales relatives au réseau d'assainissement du quartier de Montagnac

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le budget annexe eau - assainissement de la Commune de L'Escarène, tenu selon l'instruction budgétaire et comptable M49, doit retracer de manière sincère et complète les opérations affectant le service public.

Dans ce cadre, il convient de procéder à une décision modificative afin de comptabiliser, en section d'investissement, des opérations d'ordre patrimoniales relatives à des travaux menés sous mandat par le Syndicat à vocation multiple de Levens, Contes, L'Escarène et Nice, dit SILCEN.

Ces écritures ont pour objet de mettre à jour l'actif et le passif du budget annexe eau-assainissement, en tenant compte des financements intervenus dans le cadre de la construction du réseau d'assainissement du quartier de Montagnac, phase 1.

Madame le Maire précise que ces opérations concernent deux mouvements principaux.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260913-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Le premier correspond à la subvention de l'Agence de l'eau, d'un montant de 32.406,36 €, perçue par le budget annexe eau-assainissement de la Commune puis reversée au SILCEN sous forme d'avance.

Le second correspond à la subvention du Département des Alpes-Maritimes, d'un montant de 63.890,17 €, perçue directement par le SILCEN dans le cadre de cette opération.

Il ne s'agit donc pas d'une dépense nouvelle de fonctionnement, mais d'une régularisation patrimoniale destinée à traduire correctement, dans les comptes du budget annexe, les subventions, avances et immobilisations afférentes à cette opération d'assainissement.

La décision modificative proposée est équilibrée en dépenses et en recettes d'investissement, pour un montant total de 96.296,53 €. Elle se présente comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montants des crédits ouverts après DM
Dépenses					
Chapitre 041	2158	Opérations d'ordre patrimoniales	0 €	63 890,17 €	63 890,17 €
Chapitre 041	2315	Opérations d'ordre patrimoniales	0 €	32 406,36 €	32 406,36 €
Total dépenses				96 296,53 €	
Recettes					
Chapitre 041	1318	Opérations d'ordre patrimoniales	0 €	63 890,17 €	63 890,17 €
Chapitre 041	238	Opérations d'ordre patrimoniales	0 €	32 406,36 €	32 406,36 €
Total recettes				96 296,53 €	

Cette décision modificative permet ainsi d'assurer la cohérence comptable du budget annexe.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe eau-assainissement M49 dans les conditions exposées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe eau-assainissement M49 de la Commune de L'Escarène, en section d'investissement, en dépenses et en recettes, pour un montant total équilibré de 96 296,53 € ;

-Dit que cette décision modificative a pour objet la comptabilisation d'opérations d'ordre patrimoniales relatives aux travaux de construction du réseau d'assainissement du quartier de Montagnac, phase 1, menés sous mandat par le SILCEN ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260913-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

- Précise que les crédits sont ouverts conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Contre : /

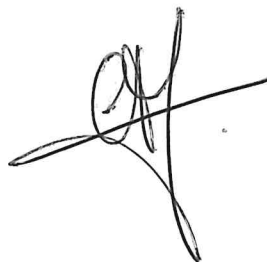
Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO**



**LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR**



**MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE**




Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260913-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026